

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 26/04/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : J-Marie LEWANDOWSKI, Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

COMPETITIONS JEUNES - AMENDE

OL DU HAUT VALLESPIR : **100€** - forfait d'équipe sur le match D4 B du 2/04 LATOUR BAS ELNE / HAUT VALLESPIR 2

► **Les frais de déplacement de l'arbitre officiel sont à la charge du HAUT VALLESPIR.**

Compte tenu que cette équipe comptabilise 3 forfaits d'équipe (D4 du 06/02 RC PERPIGNAN SUD / HAUT VALLESPIR 2 – D4 ATAC 2 / HAUT VALLESPIR 2 du 03/04 et D4 LATOUR BAS ELNE / HAUT VALLESPIR 2 du 24/04, **elle est déclarée forfait général, SANS RETRAIT DE POINTS**, conformément à l'Article 40 des Epreuves Officielles.

COMPETITIONS JEUNES - CORRESPONDANCE

FC CERDAGNE & ELNE FC : du 20/04/22, notifiant leur accord pour avancer le match U13 D2 C CERDAGNE / ELNE 2 N°24251324 au mercredi 18/05/22 à 16h30 – stade de BOLQUERE (aucun enjeu sportif). La Commission donne avis favorable.

COMPETITIONS JEUNES - AMENDES

SALEILLES OC : **100€** - FMI du match U15 D2 C du 16/04 SALEILLES / ENT. BECE BAHOPÉZILLA hors délai (transmise le mercredi 20/04 après rappels).

CABESTANY OC : **100€** - forfait d'équipe sur le match U17 D2 A du 23/04 CERDAGNE / CABESTANY.

► **Les frais de déplacement de l'arbitre officiel sont à la charge de CABESTANY OC.**

RAPPEL : PLAY OFF DES 12, 15 et 19 JUIN 2022

Art. 23.3 Phase d'Accession Régionale U15 (P.A.R. U15)

1. L'organisation de la Phase d'Accession Régionale U15 des compétitions territoriales U15 vers le championnat Régional 2 U16 relève de la compétence de la L.F.O., dans les conditions fixées ci-après.

2. Les équipes participant à la Phase d'Accession Régionale (P.A.R.) U15 sont les neuf (9) meilleures équipes des championnats territoriaux U15, à l'exclusion des équipes inéligibles, notamment celles ne pouvant prétendre à l'accession en U16 R2.

Lesdites équipes sont déterminées par leur classement sportif au sein de chaque championnat territorial étant étendu que,

- un championnat territorial U15 ne comportant qu'un seul district permettra la qualification pour la P.A.R. U15 d'une équipe ;

- un championnat territorial U15 comportant plusieurs districts permettra la qualification pour la P.A.R. U15 d'un nombre d'équipe équivalent au nombre de district engagé.

Par exception à l'alinéa précédent, il est précisé que si un district engage des équipes au sein de plusieurs championnats territoriaux, il ne pourra être pris en compte dans le cadre de la qualification d'équipe pour la P.A.R. U15 que dans le championnat territorial où ce dernier sera le plus représentatif en termes d'équipe engagée.

En tout état de cause, seul le classement sportif permettra de départager les équipes pouvant prétendre ou non à une qualification pour la P.A.R. U15.

A titre d'exemple, et sauf cas particuliers, un championnat territorial regroupant trois districts pourra permettre aux équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place de se qualifier pour la P.A.R., peu importe leur district d'appartenance.

3. Les championnats territoriaux U15 doivent se terminer au plus tard le dernier week-end du mois de mai de chaque saison.

4. La phase d'accession se déroule sous le format d'un mini-championnat en rencontre unique. Les équipes sont réparties, en fonction de leur situation géographique, en évitant dans la mesure du possible de regrouper les équipes issues d'un même championnat territorial, en trois (3) poules de trois (3) équipes. Au terme dudit championnat, un classement sera établi au sein de chaque poule permettant **aux équipes classées aux 1^{ères} et 2^{èmes} places de chaque poule d'accéder au championnat régional 2 U16.**

Art. 31.3 Phase d'accession régionale U17 (P.A.R. U17)

1. L'organisation de la Phase d'Accession Régionale U17 des compétitions territoriales U17 vers le championnat Régional 2 U18 relève de la compétence de la L.F.O., dans les conditions fixées ci-après.

2. Les équipes participant à la Phase d'Accession Régionale U17 (P.A.R. U17) U17 sont les neuf (9) meilleures équipes des championnats territoriaux U17, à l'exclusion des équipes inéligibles, notamment celles ne pouvant prétendre à l'accession en U18 R2.

Lesdites équipes sont déterminées par leur classement sportif au sein de chaque championnat territorial étant étendu que,

- un championnat territorial U17 ne comportant qu'un seul district permettra la qualification pour la P.A.R. U17 d'une équipe ;

- un championnat territorial U17 comportant plusieurs districts permettra la qualification pour la P.A.R. U17 d'un nombre d'équipe équivalent au nombre de district engagé.

Par exception à l'alinéa précédent, il est précisé que si un district engage des équipes au sein de plusieurs championnats territoriaux, il ne pourra être pris en compte dans le cadre de la qualification d'équipe pour la P.A.R. U17 que dans le championnat territorial où ce dernier sera le plus représentatif en termes d'équipe engagée. En tout état de cause, seul le classement sportif permettra de départager les équipes pouvant prétendre ou non à une qualification pour la P.A.R. U17. *A titre d'exemple, et sauf cas particuliers, un championnat territorial regroupant trois districts pourra permettre aux équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place de se qualifier pour la P.A.R., peu importe leur district d'appartenance.*

3. Les championnats territoriaux U17 doivent se terminer au plus tard le dernier week-end du mois de mai de chaque saison.

4. La phase d'accession se déroule sous le format d'un mini-championnat en rencontre unique. Les équipes sont réparties, en fonction de leur situation géographique, en évitant dans la mesure du possible de regrouper les équipes issues d'un même championnat territorial, en trois (3) poules de trois (3) équipes. Au terme dudit championnat, un classement sera établi au sein de chaque poule permettant **aux équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule d'accéder au championnat régional 2 U18.**